

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 3 février 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 3 février 2020 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;
4. Lecture de la correspondance;
5. Rapport des comités;
- 6. Administration générale :**
 - 6.1 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020;
 - 6.2 Vente d'un terrain résidentiel secteur de la Baie-Moreau à Mme Josée Boudreault;
 - 6.3 Autorisation de signature – Document d'archives transfert de fonds municipaux Société d'histoire du Lac-Saint-Jean;
 - 6.4 Reconstitution de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux;
 - 6.5 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2020;
 - 6.6 Motion de remerciement aux bénévoles ayant contribué aux fêtes du centenaire;
 - 6.7 Motion de remerciement à Mme Doris Fortin;
- 7. Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
 - 7.1 Demande de subvention au ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports – chemin à double vocation;
- 8. Cultures, loisirs :**
 - 8.1 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

9. Rapport mensuel du maire;
10. Affaires nouvelles :
 - 10.1 Abroger résolution R. 2019-221 – Vente d'un terrain résidentiel à M. Nicolas Villeneuve;
 - 10.2 Abroger résolution R. 2019-225 – Vente d'un terrain résidentiel à M. Daniel Maltais;
 - 10.3 Abroger résolution R. 2019-226 – Vente d'un terrain résidentiel à M. Gilles Plamondon;
 - 10.4 Abroger résolution R. 2019-227 – Vente d'un terrain résidentiel à M. Pierre Robitaille et Mme Odette Doucet;
 - 10.5 Octroi d'un mandat à la firme Pro-Gestion consultant pour l'embauche d'une ressource en conciergerie;
11. Période de questions des citoyens;
12. Levée de la séance ordinaire.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

R. 2020-020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier, après avoir ajouté les sujets suivants à l'item "Affaires nouvelles":

- 10.1 Abroger résolution R. 2019-221 – Vente d'un terrain résidentiel à M. Nicolas Villeneuve;
- 10.2 Abroger résolution R. 2019-225 – Vente d'un terrain résidentiel à M. Daniel Maltais;
- 10.3 Abroger résolution R. 2019-226 – Vente d'un terrain résidentiel à M. Gilles Plamondon;
- 10.4 Abroger résolution R. 2019-227 – Vente d'un terrain résidentiel à M. Pierre Robitaille et Mme Odette Doucet;
- 10.5 Octroi d'un mandat à la firme Prospection consultant pour l'embauche d'une ressource en conciergerie;

Adoptée

**R. 2020-021 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 JANVIER 2020**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit adoptée telle que rédigée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 6 janvier 2020 de M. Guy Robitaille des mutuelles de prévention, l'attestation certifiant que notre municipalité est membre d'une mutuelle de prévention ainsi qu'une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.
2. Reçu le 9 janvier 2020 de M. Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une correspondance nous informant que la Régie de gestion des matières résiduelle du Lac-Saint-Jean a obtenu une subvention au montant de 930 763,45 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.
3. Reçu le 21 janvier 2020 de M. Jean Paradis, avocat et greffier, ville d'Alma, copie de la résolution de la ville d'Alma en appui au pédiatre Dany Harvey.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**R. 2020-022 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU
31 JANVIER 2020**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020 au montant de 165 784.91 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020 au montant de 60 290.04 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 165 784.91 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2020-022.

Signé, ce 3 février 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

R. 2020-023 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À MME JOSÉE BOUDREAULT

ATTENDU que Madame Josée Boudreault désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De vendre à Madame Josée Boudreault, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 853 (57) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 839 contenant une superficie de 2 820,60 m² au 2320 chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble **dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes**. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

R. 2020-024 AUTORISATION DE SIGNATURE – DOCUMENT D'ARCHIVES TRANSFERT DE FONDS MUNICIPAUX SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU que les fonds et documents n'ont plus de valeur administrative, légale et financière;

ATTENDU que ces archives sont des fonds privés;

ATTENDU le manque d'espace de la municipalité pour entreposer ces archives;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la société d'histoire du Lac-Saint-Jean est un service d'archives privées agréé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

Que la société d'histoire du Lac-Saint-Jean possède des espaces adéquats pour la conservation de ces archives.

Adoptée

R. 2020-025 RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

ATTENDU que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, L. E-2.2);

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.01 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU que la commission de représentation électorale transmettra à la municipalité de l'Ascension de N.-S. une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal demande à la commission de représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée

R. 2020-026 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l’abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2 % de ces jeunes qui ont décroché avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires en 2016-2017 (12,1 % pour les garçons et 6,3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu’un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu’un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d’économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU’ il est moins onéreux d’agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par le Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS.

Adoptée

R. 2020-027 MOTION DE REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES AYANT CONTRIBUÉES AUX FÊTES DU CENTENAIRE ET LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Madame la conseillère Lise Blackburn que le conseil municipal vote une motion de remerciement à tous les bénévoles ayant contribué aux fêtes du centenaire ainsi qu'à la soirée des bénévoles.

Adoptée

R. 2020-028 MOTION DE REMERCIEMENT À MME DORIS FORTIN

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn que le conseil municipal vote une motion de remerciement à Mme Doris Fortin qui au cours de toutes ces années au service de la municipalité a su appliquer avec rigueur le règlement municipal sur le recensement des chiens (licence) sur le territoire de la municipalité de l'Ascension de N.-S.

Adoptée

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

R. 2020-029

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – CHEMIN À DOUBLE VOCATION

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le Ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale à compenser;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN
Route de l'Église	6	Copeaux de bois	+ ou - 24 000
Route de l'Église	6	Billes de bois	+ ou - 7 500
Route de l'Église	6	Bois d'oeuvre	+ ou - 5 000
Route de l'Église	6	Granites	+ ou - 300
Route de l'Église	6	Tourbes	+ ou - 400

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 6 km et de bonifier par conséquent l'aide financière.

Adoptée

CULTURES, LOISIRS

R. 2020-030

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de la municipalité de l'Ascension de N.-S.,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S, autorise la présentation du projet de rénovation et d'agrandissement extérieur ainsi que la construction de deux chambres de joueurs de l'aréna municipal au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de l'Ascension de N.-S. à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. désigne Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

AFFAIRES NOUVELLES

R. 2020-031 10.1 ABROGER RÉOLUTION R. 2019-221 – VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. NICOLAS VILLENEUVE

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal abroge la résolution no 2019-221

Adoptée

R. 2020-032 10.2 ABROGER RÉOLUTION R. 2019-225 – VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. DANIEL MALTAIS

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Madame la conseillère Lise Blackburn que le conseil municipal abroge la résolution no 2019-225.

Adoptée

R. 2020-033 10.3 ABROGER RÉOLUTION R. 2019-226 – VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. GILLES PLAMONDON

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal abroge la résolution no 2019-226.

Adoptée

R. 2020-034 10.4 ABROGER RÉOLUTION R. 2019-227 – VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. PIERRE ROBITAILLE ET MME ODETTE DOUCET

Monsieur Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal abroge la résolution no 2019-227.

Adoptée

**R. 2020-035 10.5 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME PROGESTION CONSULTANT
POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN CONCIERGERIE**

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur Louis Harvey d'accorder un mandat pour l'embauche d'une ressource en conciergerie à la firme Progestion consultant.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

R. 2020-036 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20h20.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier